

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MARS 2017 - 20 h 30



**L'an deux mille dix-sept, le vingt et un mars, à vingt heures trente,** Le Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PRONESTI, Maire.

PRESENTS : Michel PRONESTI - Jean-Marie ROSIER – Mercedes PLATON – Jean-Claude NOEL – Corinne PALOMARES - Patrick IZQUIERDO – Marie-Thérèse ESPARRE Jean-Claude PRAT – Pascale PRAT – Nathalie GOMEZ – Yannick MESTRE – Béatrice IOUALALEN – Antonella VIACAVA – Florian ANTONUCCI – Virginie MASSON – Claire MICOLON DE GUERINES – Jean-Pierre LANNE-PETIT – Eva BOURBOUSSON

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Nanny HOFLAND à Jean-Claude PRAT- Jean-François BARDET à Corinne PALOMARES – Elisabeth TROTABAS à Mercedes PLATON – Martine ESCOFFIER à Jean-Marie ROSIER – Pierre LAGUERRE à Jean-Pierre LANNE-PETIT – Marjorie BORDESSOULLES à Eva BOURBOUSSON – Sylvain ETOURNEAU à Claire MICOLON DE GUERINES

ABSENTS : Isabelle DANIEL – Edouard PETIT

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Il propose de désigner Madame Virginie MASSON comme secrétaire de séance.  
Mme Virginie MASSON est élue à l'unanimité.

**M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance tel qu'il a été communiqué dans les délais et formes réglementaires :**

- 1°) Désignation du Secrétaire de Séance
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2017
- 3°) Ordre du jour de la séance
- 4°) Informations du Maire
- 5°) Compte Administratif 2016 – Budget Ville
- 6°) Compte de gestion 2016 – Budget Ville
- 7°) Compte Administratif 2016 – Budget Eau
- 8°) Compte de gestion 2016 – Budget Eau
- 9°) Compte Administratif 2016 – Budget Assainissement
- 10°) Compte de gestion 2016 – Budget Assainissement

- 11°) Débat d'Orientation Budgétaire
- 12°) Création de poste
- 13°) Indemnités des élus
- 14°) Rémunération du personnel pour travaux supplémentaires lors des élections
- 15°) Montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal par les associations aramonaises
- 16°) Soutien à la Mission Locale Jeunes
- 17°) Rapport sur les orientations budgétaires de la CCPG

Le Maire demande à changer l'ordre des points. Il souhaite traiter les comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion et le Débat d'Orientation Budgétaires en début de séance.

L'assemblée approuve à l'unanimité

Après le rappel de l'ordre du jour, M. le Maire soumet le PV de la séance au vote.

## **2°) APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2016**

**L'Assemblée, Après en avoir délibéré à l'unanimité.**

**Adopte le PV du 21 Février 2016**

## **4°) INFORMATIONS DU MAIRE**

- Les travaux de la médiathèque avancent conformément au planning prévu. Une deuxième visite est prévue au mois d'avril, ce qui permettra aux élus de constater l'évolution des travaux.
- Le COPIL de la gare se réunira le 13 avril à 14 h 00. Il a pour objet de présenter un projet d'aménagement des espaces
- Le COPIL de la zone humide des Paluns arrive dans sa phase finale. Il se réunira le 27 avril à 14 h 00. C'est la fin de deux années d'études. Le Bureau d'études et l'Agence de l'eau ont déjà transmis différents éléments pour analyser. Ces éléments et les décisions à prendre seront débattus avec les membres de ce COPIL.
- Information quant à un courrier émanant du Préfet concernant le nombre de journées festives en augmentation dans le Gard. Au vu du contexte d'état d'urgence, le Préfet demande une vigilance particulière de la part des Maires quant aux programmations de fêtes pour l'année 2017.

- Vote des budgets : date limite le 15 avril. M. Le Maire propose deux dates potentielles : le 7 avril ou le 11 avril.

Présentation des comptes administratifs et des comptes de gestions.

### 5°) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET VILLE

Le compte administratif du budget principal est présenté à l'Assemblée.

Par chapitre, les mouvements ont été les suivants :

Dépenses de fonctionnement par chapitre				
	Crédits ouverts	Réalisations	Charges rattachées	Total employé 2016
011 – Dép. à caractère général	1 229 170.00	921 388.27	168 245.51	1 089 633.78
012 – Charges de personnel	3 125 000.00	3 011 450.60	80.00	3 011 530.60
014 – Atténuations de produits	1 500.00	1 324.00	0.00	1 324.00
65 – Autres charg. gestion cour.	777 300.00	604 602.75	0.00	604 602.75
66 – Charges financières	90 500.00	57 897.23	12 160.97	70 058.20
67 – Charges excep.	182 000.00	3 835.53	0.00	3 835.53
022 – Dépenses imprévues	33 776.98	-----	-----	-----
023 – Virement à l'inv.	270 913.02	-----	-----	-----
042 – op. d'ordre entre sections	378 500.00	373 938.23	0.00	373 938.23
<b>Total général</b>	<b>6 088 660.00</b>	<b>4 974 436.91</b>	<b>180 486.48</b>	<b>5 154 923.39</b>
Recettes de fonctionnement par chapitre				
	Crédits ouverts	Titres émis	Produits rattachés	Total 2016
013 – Atténuations de charges	13 800.00	42 979.50	0.00	42 979.50
70 – Produits des services	238 640.00	250 908.27	0.00	250 908.27
73 – Impôts et taxes	4 725 000.00	4 741 247.77	0.00	4 741 247.77
74 – Dotations et participations	840 770.00	568 621.84	100 850.00	669 471.84
75 – Autres prod. gest. courante	193 000.00	197 363.19	0.00	197 363.19
76 – Produits financiers	250.00	131.40	0.00	131.40
77 – Produits exceptionnels	6 200.00	18 440.77	0.00	18 440.77
042 – Op. d'ordre entre section	71 000.00	67 756.44	0.00	67 756.44
<b>Total</b>	<b>6 088 660.00</b>	<b>5 887 449.18</b>	<b>100 850.00</b>	<b>5 988 299.18</b>
R002 – exc. fonct. Rep.	0.00	-----	-----	-----
<b>Total avec résultat précédent</b>	<b>6 088 660.00</b>	<b>5 887 449.18</b>	<b>100 580.00</b>	<b>5 988 299.18</b>
Dépenses d'investissement par chapitre				
	Crédits ouverts	Emissions	Restes à réaliser	Total 2016
16 – remboursement d'emprunts	301 000.00	232 151.41	0.00	232 151.41
20 – immo. incorporelles	312 076.32	115 927.00	87 550.52	203 477.52
204 – Subv. d'équip. versées	670 423.87	5 672.00	0.00	5 672.00
21 – Immo. corporelles	4 181 739.23	1 068 435.01	2 151 743.96	3 220 178.97

23 – Immo. en cours	50 000.00	41 928.71	0.00	41 928.71
020 – Dépenses imprévues	16 800.00	-----	-----	-----
040 – Op. d'ordre entre sections	71 000.00	67 756.44	0.00	67 756.44
041 – Op. patrimoniales	64 000.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>5 667 039.42</b>	<b>1 531 870.57</b>	<b>2 239 294.48</b>	<b>3 771 165.05</b>
Recettes d'investissement par chapitre				
	Crédits ouverts	Emissions	Restes à réaliser	Total 2016
10 – Dota. fonds divers réserves	196 000.00	128 110.95	0.00	128 110.95
1068 – Aff. rés. Fonct.N-1	934 733.80	934 733.80	0.00	934 733.80
13 – Subventions d'inv.	195 600.00	223 689.59	203 889.00	427 578.59
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 200 000.00	250.30	3 200 000.00	3 200 250.30
021 – Virement du fonct.	270 913.02	-----	-----	-----
040 – Op. d'ordre entre sections	378 500.00	373 938.23	0.00	373 938.23
041 – Op. patrimoniales	64 000.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>5 239 746.82</b>	<b>1 660 722.87</b>	<b>3 403 889.00</b>	<b>5 064 611.87</b>
Pour info. Rés d'inv. N-1	427 292.60	427 292.60	-----	427 292.60
<b>Total</b>	<b>5 667 039.42</b>	<b>2 088 015.47</b>	<b>3 403 889.00</b>	<b>5 491 904.47</b>

Globalement, la vue d'ensemble du compte administratif 2016 se présente comme suit :

Réalizations de l'exercice			
	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	5 154 923.39	5 988 299.18	833 375.79
Investissement	1 531 870.57	1 660 722.87	128 852.30

Reports de l'exercice précédent		
	Déficit	Excédent
Fonctionnement		
Investissement		427 292.60

Résultats cumulés			
	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	5 154 923.39	5 988 299.18	833 375.79
Investissement	1 531 870.57	2 088 015.47	556 144.90

La présentation des résultats effectuée, l'Assemblée sera invitée à constater la concordance entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion dressé par Mme la Comptable publique, résultats récapitulés dans les tableaux suivants :

Résultat d'exécution du budget M14 (compte de gestion 2016):

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>Investissement</b>	427 292.60	0.00	128 852.30	<b>556 144.90</b>
<b>Fonctionnement</b>	934 733.80	934 733.80	833 375.79	<b>833 375.79</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 362 026.40</b>	<b>934 733.80</b>	<b>962 228.09</b>	<b>1 389 520.69</b>

Résultat d'exécution du budget M14 (compte administratif 2016):

Résultat cumulé			
	Résultat N	Report N-1	Total
<b>Fonctionnement</b>	833 375.79	0.00	<b>833 375.79</b>
<b>Investissement</b>	128 852.30	427 292.60	<b>556 144.90</b>

Il y a donc bien concordance entre le document de l'ordonnateur et celui du comptable public.

Par ailleurs, il est rappelé que les restes à réaliser sont intégrés dans le compte administratif. Pour mémoire leur répartition est précisée :

Investissement Restes à réaliser 2016	
<b>Dépenses</b>	2 239 294.48
<b>Recettes</b>	3 403 889.00
<b>Total</b>	<b>+1 164 594.52</b>

En résumé, les résultats du compte administratif 2016 en investissement sont les suivants :

- Résultat 2016 : + 128 852.30€
- Restes à réaliser : + 1 164 594.52€
- Résultat avec restes à réaliser : + 1 293 446.82€

A la suite de cette présentation, M. le Maire se retire, laissant la présidence de la séance à Jean-Claude NOEL, Adjoint aux Finances, qui soumet au vote les résultats.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal

(6 abstentions : P. LAGUERRE – C. MICOLON DE GUERINES – JP LANNE-PETIT – M. BORDESSOULLES – S. ETOUREAU – E. BOUSBOUSSON)

- **Approuve** le compte administratif M14 de l'exercice 2016 tel que présenté;
- **Constata** les identités de valeur du compte administratif avec le compte de gestion 2016,
- **Valide** les restes à réaliser intégrés dans le compte administratif 2016 ainsi que leur sincérité ;
- **Vote et arrête** les résultats définitifs de l'exercice 2016 tels qu'exposés,
- **Donne** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

## 6°) COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET VILLE

Le Maire soumet au vote le compte de gestion du comptable public qui a été présenté et dont les résultats globaux sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Résultat d'exécution du budget M14 (compte de gestion 2016):

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>Investissement</b>	427 292.60	0.00	128 852.30	<b>556 144.90</b>
<b>Fonctionnement</b>	934 733.80	934 733.80	833 375.79	<b>833 375.79</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 362 026.40</b>	<b>934 733.80</b>	<b>962 228.09</b>	<b>1 389 520.69</b>

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal

(6 abstentions : P. LAGUERRE – C. MICOLON DE GUERINES – JP LANNE-PETIT – M. BORDESSOULLES – S. ETOUREAU – E. BOUSBOUSSON)

- **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2016,
- **Donne** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

## 7°) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET EAU

Le compte administratif 2016 de l'eau sera présenté.

Par chapitre, les mouvements ont été les suivants :

<b>Dépenses d'exploitation par chapitre</b>				
	Crédits ouverts	Réalisations	Charges rattachées	Total employé 2016
011 – Dép. à caractère général	16 045.11	5 396.00	0.00	5 396.00
012 – Charges de personnel	0.00	0.00	0.00	0.00
66 – Charges financières	21 900.00	16 052.55	3 301.70	19 354.25
67 – Dotat. Amort. et provisions	2 000.00	0.00	0.00	0.00
022 – Dépenses imprévues	0.00	-----	-----	-----
023 – Virement à l'inv.	600.00	-----	-----	-----
042 – op. d'ordre entre sections	85 000.00	78 336.27	0.00	78 336.27
<b>Total général</b>	<b>180 545.11</b>	<b>99 784.82</b>	<b>3 301.70</b>	<b>103 086.52</b>
<b>Recettes d'exploitation par chapitre</b>				
	Crédits ouverts	Titres émis	Produits rattachés	Total 2016
013 – Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00
70 – Vente de produits	91 342.25	115 658.46	0.00	115 658.46
77 – Produits exceptionnels	55 000.00	0.00	0.00	0.00
042 – Op. d'ordre entre section	3 920.00	3 918.00	0.00	3 918.00
<b>Total</b>	<b>150 262.25</b>	<b>119 576.46</b>	<b>0.00</b>	<b>119 576.46</b>
R002 – exc. fonct. Rep.	30 282.86	30 282.86	0.00	30 282.86
<b>Total avec résultat précédent</b>	<b>180 545.11</b>	<b>149 859.32</b>	<b>0.00</b>	<b>149 859.32</b>

<b>Dépenses d'investissement par chapitre</b>				
	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Emissions</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Total mobilisé</b>
20 – immo. incorporelles	35 110.00	23 880.00	11 230.80	35 110.80
21 – Immo. corporelles	450 000.00	0.00	0.00	0.00
16 – remboursement d'emprunts	49 001.54	48 934.47	0.00	48 934.47
040 – Op. d'ordre entre sections	3 920.00	3 918.00	0.00	3 918.00
<b>Total</b>	<b>538 032.34</b>	<b>76 732.47</b>	<b>11 230.80</b>	<b>87 963.27</b>
001 – résultat antérieur reporté	1 299.23	1 299.23	-----	1 299.23
<b>Total avec résultat N-1</b>	<b>539 331.57</b>	<b>78 031.70</b>	<b>11 230.80</b>	<b>89 262.50</b>
<b>Recettes d'investissement par chapitre</b>				
	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Emissions</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Total 2016</b>
13 – Subventions d'inv.	453 731.57	22 888.70	85 993.00	108 881.70
021 – Virement du fonct.	600.00	-----	-----	-----
040 – Op. d'ordre entre sections	85 000.00	78 336.27	0.00	78 336.27
<b>Total</b>	<b>539 331.57</b>	<b>101 224.97</b>	<b>85 993.00</b>	<b>187 217.97</b>
Pour info. Rés d'inv. N-1	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total avec résultat N-1</b>	<b>539 331.57</b>	<b>101 224.97</b>	<b>85 993.00</b>	<b>187 217.97</b>

Globalement, la vue d'ensemble du compte administratif 2016 se présente comme suit :

<b>Réalizations de l'exercice</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Total</b>
Exploitation	103 086.52	119 576.46	<b>16 489.94</b>
Investissement	76 732.47	101 224.97	<b>24 492.50</b>

<b>Reports de l'exercice précédent</b>		
	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>
Exploitation		30 282.86
Investissement	1 299.23	

<b>Résultats cumulés</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Total</b>
Exploitation	103 086.52	149 859.32	<b>46 772.80</b>
Investissement	78 031.70	101 224.97	<b>23 193.27</b>
<b>TOTAL cumulé</b>	<b>181 118.22</b>	<b>251 084.29</b>	<b>69 966.07</b>

La présentation des résultats effectuée, l'Assemblée sera invitée à constater la concordance entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion dressé par Mme la Comptable publique, résultats récapitulés dans les tableaux suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>Investissement</b>	-1 299.23	0.00	24 492.50	<b>23 193.27</b>
<b>exploitation</b>	30 282.86	0.00	16 489.94	<b>46 772.80</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 983.63</b>	<b>0.00</b>	<b>40 982.44</b>	<b>69 966.07</b>

Résultat d'exécution du budget M49 (compte administratif 2016):

Résultat cumulé			
	Résultat N	Report N-1	Total
<b>Exploitation</b>	16 489.94	30 282.86	<b>46 772.80</b>
<b>Investissement</b>	24 492.50	-1 299.23	<b>23 193.27</b>
<b>Total</b>	<b>40 982.44</b>	<b>28 983.63</b>	<b>69 966.07</b>

Il y a donc bien concordance entre le document de l'ordonnateur et celui du comptable public.  
Par ailleurs, il sera rappelé que les restes à réaliser sont intégrés dans le compte administratif.

Investissement Restes à réaliser 2016	
<b>Dépenses</b>	11 230.00
<b>Recettes</b>	85 993.00
<b>Total</b>	<b>24 763.00</b>

En résumé, les résultats du compte administratif 2016 en investissement sont les suivants :

- Résultat 2015 : + 23 193.27€
- Restes à réaliser : + 24 763.00€
- Résultat avec restes à réaliser : + 47 956.27€

A la suite de cette présentation, M. le Maire se retire, laissant la présidence de la séance à Jean-Claude NOEL, Adjoint aux Finances, qui soumet au vote les résultats.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal,

(6 abstentions : P. LAGUERRE – C. MICOLON DE GUERINES – M. BORDESSOULLES – JP LANNE-PETIT – S. ETOURNEAU – E. BOURBOUSSON)

- **Approuve** le compte administratif M49 de l'exercice 2016 tel que présenté;
- **Constata** les identités de valeur du compte administratif avec le compte de gestion 2016,
- **Valide** les restes à réaliser intégrés dans le compte administratif 2016 ainsi que leur sincérité ;
- **Vote et arrête** les résultats définitifs de l'exercice 2016 tels qu'exposés,
- **Donne** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

#### 8°) COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET EAU

Le Maire soumet au vote le compte de gestion du comptable public qui a été présenté et dont les résultats globaux sont récapitulés dans le tableau suivant :



Résultat d'exécution du budget M49 (compte de gestion 2016):

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>Investissement</b>	-1 299.23	0.00	24 492.50	<b>23 193.27</b>
<b>exploitation</b>	30 282.86	0.00	16 489.94	<b>46 772.80</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 983.63</b>	<b>0.00</b>	<b>40 982.44</b>	<b>69 966.07</b>

Il y a donc bien concordance entre le document de l'ordonnateur et celui du comptable public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2016,
- **Donne** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

**9°) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif « assainissement » 2016 fait apparaître les mouvements suivants :

<b>Dépenses d'exploitation par chapitre</b>				
	Crédits ouverts	Réalisations	Charges rattachées	Total employé 2016
011 – Dép. à caractère général	11 325.00	1 568.04	4 450.00	6 018.04
012 – Charges de personnel	0.00	0.00	0.00	0.00
66 – Charges financières	29 500.00	24 895.85	1 733.26	26 629.11
67 – Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
68 – Dotation amortissements	55 000.00	0.00	0.00	0.00
023 – Virement à l'inv.	0.00	0.00	0.00	0.00
042 – op. d'ordre entre sections	108 000.00	107 022.62	0.00	107 022.62
<b>Total général</b>	<b>203 825.00</b>	<b>133 486.51</b>	<b>6 183.26</b>	<b>139 669.77</b>
<b>Recettes d'exploitation par chapitre</b>				
	Crédits ouverts	Titres émis	Produits rattachés	Total 2016
70 – Vente de produits	89 141.54	121 349.76	0.00	121 349.76
74 – Subvention d'exploitation	12 000.00	8 477.72	0.00	8 477.72
77 – Produits exceptionnels	55 000.00	3 000.00	0.00	3 000.00
042 – Op. d'ordre entre section	38 100.00	38 091.00	0.00	38 091.00
<b>Total</b>	<b>194 241.54</b>	<b>170 918.48</b>	<b>0.00</b>	<b>170 918.48</b>
R002 – exc. fonct. Rep.	9 583.46	9 583.46	0.00	9 583.46
<b>Total avec résultat précédent</b>	<b>203 825.00</b>	<b>180 501.94</b>	<b>0.00</b>	<b>180 501.94</b>
<b>Dépenses d'investissement par chapitre</b>				
	Crédits ouverts	Emissions	Restes à réaliser	Total mobilisé 2016
20 – immo. incorporelles	61 889.40	29 290.00	2 856.00	32 146.00
21 – Immo. corporelles	414 530.00	3 564.00	0.00	3 564.00

23 – Immo. en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations	0.00	0.00	0.00	0.00
16 – remboursement d'emprunts	35 200.00	34 132.77	0.00	34 132.77
040 – Op. d'ordre entre sections	38 100.00	38 091.00	0.00	38 091.00
<b>Total</b>	<b>549 719.40</b>	<b>105 077.77</b>	<b>2 856.00</b>	<b>107 933.77</b>
<b>Recettes d'investissement par chapitre</b>				
	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Emissions</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Total 2016</b>
13 – Subventions d'inv.	372 932.30	37 976.70	80 247.00	118 223.70
106 – Résultat N-1 affecté	0.00	0.00	0.00	0.00
021 – Virement de l'exploitation.	0.00	0.00	0.00	0.00
040 – Op. d'ordre entre sections	108 000.00	107 022.62	0.00	107 022.62
<b>Total</b>	<b>480 932.30</b>	<b>144 999.32</b>	<b>80 247.00</b>	<b>225 246.32</b>
Pour info. Rés d'inv. N-1	68 787.10	68 787.10	-----	68 787.10
<b>Total</b>	<b>549 719.40</b>	<b>213 786.42</b>	<b>80 247.00</b>	<b>294 033.42</b>

Globalement, la vue d'ensemble du compte administratif 2016 se présente comme suit :

<b>Réalisations de l'exercice</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Total</b>
Exploitation	139 669.77	170 918.48	<b>31 248.71</b>
Investissement	105 077.77	144 999.32	<b>39 921.55</b>

<b>Reports de l'exercice précédent</b>		
	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>
Exploitation		9 583.46
Investissement		68 787.10

<b>Résultats cumulés</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Total</b>
Exploitation	139 669.77	180 501.94	<b>40 832.17</b>
Investissement	105 077.77	213 786.42	<b>108 708.65</b>
<b>TOTAL cumulé</b>	<b>244 747.54</b>	<b>394 288.36</b>	<b>149 540.82</b>

La présentation des résultats effectuée, l'Assemblée sera invitée à constater la concordance entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion dressé par Mme la Comptable publique, résultats récapitulés dans les tableaux suivants :

Résultat d'exécution du budget M49 (compte de gestion 2016):

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Résultat de clôture</b>
<b>Investissement</b>	68 787.10	0.00	39 921.55	<b>108 708.65</b>
<b>Exploitation</b>	9 583.46	0.00	31 248.71	<b>40 832.17</b>
<b>TOTAL</b>	<b>78 370.56</b>	<b>0.00</b>	<b>71 170.26</b>	<b>149 540.82</b>

Résultat d'exécution du budget M49 (compte administratif 2016):

Résultat cumulé			
	Résultat N	Report N-1	Total
<b>Exploitation</b>	31 248.71	9 583.46	<b>40 832.17</b>
<b>Investissement</b>	39 921.55	68 787.10	<b>108 708.65</b>
<b>Total</b>	<b>71 170.26</b>	<b>78 370.56</b>	<b>149 540.82</b>

Il y a donc bien concordance entre le document de l'ordonnateur et celui du comptable public.  
Par ailleurs, il est rappelé que les restes à réaliser sont intégrés dans le compte administratif.

Investissement Restes à réaliser 2016	
<b>Dépenses</b>	2 856.00
<b>Recettes</b>	80 247.00
<b>Total</b>	<b>77 391.00</b>

En résumé, les résultats du compte administratif 2016 en investissement sont les suivants :

- Résultat 2016 : + 108 708.65€
- Restes à réaliser : + 77 391.00€
- Résultat avec restes à réaliser : + 186 099.65€

A la suite de cette présentation, M. le Maire se retire, laissant la présidence de la séance à Jean-Claude NOEL, qui soumet au vote les résultats.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal,

(6 abstentions : P. LAGUERRE – C. MICOLON DE GUERINES – JP. LANNE-PETIT – M. BORDESSOLLES – S. ETOURNEAU – E. BOURBOUSSON)

- **Approuve** le compte administratif 2016 « assainissement » tel que présenté;
- **Constata** les identités de valeur du compte administratif avec le compte de gestion 2016,
- **Valide** les restes à réaliser intégrés dans le compte administratif 2016 ainsi que leur sincérité ;
- **Vote et arrête** les résultats définitifs de l'exercice 2016 tels qu'exposés,
- **Donne** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

#### 10°) COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire soumet au vote le Compte de gestion au comptable public qui a été présenté et dont les résultats globaux sont récapitulatifs dans le tableau suivant :

Résultat d'exécution du budget M49 (compte de gestion 2016) :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>Investissement</b>	68 787.10	0.00	39 921.55	<b>108 708.65</b>
<b>Exploitation</b>	9 583.46	0.00	31 248.71	<b>40 832.17</b>
<b>TOTAL</b>	<b>78 370.56</b>	<b>0.00</b>	<b>71 170.26</b>	<b>149 540.82</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2016,
- **Donne** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

#### 11°) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

A la suite des votes des comptes administratifs 2016, l'Assemblée est invitée à débattre des grandes orientations budgétaires pour l'année 2017.

M. Le Maire présente un exposé.

Il est avant tout à considérer que le budget de la commune s'élabore dans un contexte national tendu avec des aides de l'Etat qui continuent à diminuer et une instabilité en la matière puisque ce n'est qu'à la suite des prochaines élections que sera déterminé le soutien, plus ou moins important, aux collectivités locales. A ce jour, cet accompagnement demeure incertain, incertitude qu'il y a lieu d'intégrer.

Parallèlement à ce climat national délicat, un autre élément contextuel vient s'ajouter : la situation de la communauté de communes qui se fragilise avec la fermeture de la centrale.

Si elle ne trouve pas de nouvelles ressources, la structure pourrait devenir déficitaire à partir de 2020. Cette fragilité ne sera pas sans impact sur l'équilibre communal. Un travail de fonds est donc mené par le Maire, en collaboration avec le Président de la CCPG, le Préfet et EDF pour tenter de trouver de nouvelles solutions en termes d'activité économique.

Globalement et de façon prudente, il est proposé à l'Assemblée de concevoir les prévisions sur la base de recettes extérieures s'annonçant en diminution. En conséquence, la politique budgétaire amorcée déjà l'an passé sera prolongée avec des ressources propres à optimiser, des dépenses à contenir, un service public ainsi qu'un environnement de qualité à assurer à la population.

Cette philosophie se traduira par :

- Une section de fonctionnement aux équilibres globalement reconduits pour 2017 avec un prolongement de la veille sur les charges courantes et sur la masse salariale, le maintien des crédits mobilisés pour les associations, l'animation, l'accompagnement des jeunes à l'emploi et l'action sociale. Parallèlement, les taux des contributions directes resteront inchangés comme c'est le cas depuis 2008.
- L'investissement sera mobilisé pour une intervention exceptionnelle en matière d'eau et d'assainissement. Cette action avait été initiée en 2016. Sur la base des études rendues ces derniers mois, l'intervention sera affinée en 2017 en confirmant un soutien particulier aux budgets de l'eau et de l'assainissement, soutien du budget principal réévalué pour tenir compte des résultats des schémas directeurs notamment.

Dans les grandes masses, 1/3 de la dépense d'investissement devrait ainsi être consacré à des travaux d'eau et d'assainissement tandis que 2/3 porterait sur l'entretien du patrimoine au sens large du terme. La réhabilitation du Planet avec création d'une médiathèque, aménagement d'une école de musique et d'une salle des mariages se terminera en automne, les crédits sont intégrés dans les restes à réaliser 2016.

La seconde phase (maison à partage, club des aînés, police municipale) devrait voir le jour l'année prochaine, l'organisation de l'opération est actuellement en cours. Les investissements se déroulent donc selon le plan pluri-annuel porté par l'équipe municipale.

L'Assemblée est invitée à débattre ces grandes orientations présentées.

JP LANNE-PETIT remarque que l'année dernière, il était question de la création d'un observatoire fiscal. Qu'en est-il ?

Le Maire répond que la création de l'observatoire fiscal est en cours. La CCPG a pris cette option et la commune va se greffer à cette dernière.

JP LANNE-PETIT dit que lors du précédent DOB, il avait été annoncé un plan pluriannuel. Quels travaux ont été réalisés, lesquels sont en cours et lesquels sont programmés ? Peut-on avoir un récapitulatif de l'avancement de ce plan lors d'un prochain conseil ?

Le Maire précise que lorsqu'on parle de plan pluriannuel, il y a plusieurs phases. L'Etude est une des phases. Le Maire espère que les engagements seront maintenus en 2017.

JP LANNE-PETIT demande quelle est l'avancement de la vidéo protection ?

Le Maire répond que la commande pour réparer les caméras défectueuses est engagée. Les services de la Préfecture ont été relancés en 2016 afin d'être accompagné financièrement dans ce programme. La subvention serait d'environ 300 000 €.

JP LANNE-PETIT demande si la salle des mariages était prévue dans le programme du Planet.

Le Maire répond que la salle des mariages était prévue et sera située dans la salle où se trouvait la bibliothèque.

Une fois les différentes remarques et questions évoquées, le Conseil Municipal prend acte que le débat d'Orientation budgétaire tel qu'il est prévu réglementairement a bien eu lieu avant le vote du budget programmé pour la séance suivante.

## **12°) CREATION DE POSTE**

Suite à la réorganisation des services municipaux, Monsieur Michel PRONESTI, Maire, propose la modification du tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- Création d'un poste de technicien à temps complet

JP LANNE-PETIT s'interroge sur le fonctionnement de la cellule marché depuis le départ de Kevin car il constate qu'il n'y a pas eu de commission d'Appel d'offres depuis longtemps.

Le Maire répond qu'une réflexion est menée pour remplacer cet agent.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres

**DÉCIDE** la création des deux postes mentionnés ci-dessus  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### 13°) INDEMNITES DES ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1, R.2123-23 ;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ainsi qu'aux conseillers municipaux ;

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 modifiant l'indice brut terminal de la fonction publique servant au calcul des indemnités de fonction des élus locaux ;

Considérant les démissions de Mrs Fabrice ARFARAS et Fabien MALOT, conseillers municipaux ;

Considérant le degré de responsabilité de M. Jean-Claude NOEL, 3<sup>ème</sup> adjoint délégué aux finances et aux marchés publics ;

C. MICOLON DE GUERINES s'interroge sur le fait qu'Isabelle DANIEL aurait démissionné ?

Le Maire dit qu'Isabelle DANIEL avait été nommée à la suite du départ de Fabien MALOT. Elle démissionne pour des raisons professionnelles et familiales. Elle devrait être remplacée par M. Alexandre DURAND.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré et à la majorité des membres  
(7 abstentions : P. LAGUERRE – C. MICOLON DE GUERINES – JP LANNE-PETIT – M. BORDESSOULLES – S. ETOURNEAU – E. BOURBOUSSON – Y. Mestre - 2 contre : M. PLATON – E. TROTABAS)

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoints et de conseillers municipaux dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux de l'indice brut terminal de la fonction public conformément au décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017.

Décide de modifier le tableau des taux des indemnités au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux comme suit :

NOM	FONCTION	TAUX
Michel PRONESTI	Maire	48 %
Jean-Marie ROSIER	1 <sup>er</sup> Adjoint	22 %
Mercedes PLATON	2 <sup>ème</sup> Adjointe	9,47 %
Jean-Claude NOEL	3 <sup>ème</sup> Adjoint	12 %
Nanny HOFLAND	4 <sup>ème</sup> Adjointe	9,47 %

Jean-François BARDET	5 <sup>ème</sup> Adjoint	9,47 %
Corinne PALOMARES	6 <sup>ème</sup> Adjointe	9,47 %
Patrick IZQUIERDO	7 <sup>ème</sup> Adjoint	9,47 %
Marie-Thérèse ESPARRE	8 <sup>ème</sup> Adjointe	9,47 %
Jean-Claude PRAT	Conseiller Municipal délégué	9,47 %
Béatrice IOUALALEN	Conseillère Municipale déléguée	9,47 %
Pascale PRAT	Conseillère Municipale déléguée	9,47 %
Yannick MESTRE	Conseiller Municipal délégué	9,47 %
Antonella VIACAVA	Conseillère Municipale déléguée	9,47 %
Martine ESCOFFIER	Conseiller Municipal déléguée	9,47 %
Virginie MASSON	Conseillère Municipale déléguée	9,47 %
Florian ANTONNUCCI	Conseiller Municipal délégué	9,47 %

Article 2 : Rappelle la majoration d'indemnité de fonction des élus résultant de l'application de l'article L.2123-22 du C.G.C.T. à 15 % au titre de commune chef-lieu de canton.

Article 4 : Dit que cette délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2017.

Article 5 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

#### **14°) REMUNERATION DU PERSONNEL POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LORS DES ELECTIONS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87,88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 d 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les taux moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,

Vu la circulaire ministérielle du 11 octobre 2022 (DGCL-FPT3/2002/N.377)

Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués au-delà des heures normales de services, à l'occasion des consultations électorales est assurée :

- En Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) pour les agents attributaires de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)
- En Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les agents qui ne prétendent à l'IFTS et dans la mesure où les heures supplémentaires n'ont pas été compensées par une récupération pendant les heures normales de services,
- Vu les crédits inscrits au budget,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré à l'unanimité des membres

**DECIDE :**

**- Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE)**

. Bénéficiaires

Il est institué l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections selon les modalités et suivant les montants définis par le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 et l'arrêté du 27 février 1962 pour les agents relevant des grades pouvant y prétendre.

Le montant de référence calcul sera celui de l'IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie assorti du coefficient maximum. Les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

. Attributions individuelles

Conformément au décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, M. le Maire fixera les attributions individuelles, en fonction du travail effectué, selon les modalités de calcul de l'IFCE et dans la limite des crédits inscrits.

**- Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaire (IHTS)**

. Attribution des IHTS

Il est décidé d'attribuer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires au personnel ayant participé aux opérations électorales et ne pouvant prétendre aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires et n'ayant pas récupéré le temps supplémentaire effectué. Les agents non titulaires pourront percevoir les IHTS selon les mêmes conditions que les fonctionnaires.

. Modalités de calcul

Les agents employés à temps complet percevront les IHTS selon le tarif des heures supplémentaires de dimanche, et éventuellement de nuit, correspondant à leur indice, et calculées selon les articles 7 et 8 du décret n° 2002-060 précité.

Les agents employés à temps non complet percevront des IHTS rémunérées en heures complémentaires basées sur le traitement, sans majoration de dimanche ou de nuit dans la limite de durée légale du travail. Au-delà, les agents à temps non complet percevront des IHTS selon les mêmes conditions que les agents à temps complet.

. Attributions individuelles

Monsieur le Maire procédera aux attributions individuelles en fonction des heures effectuées à l'occasion des élections.



**15°) MONTANT DES REDEVANCES A PERCEVOIR AU PROFIT DE LA COMMUNE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES ASSOCIATIONS ARAMONAISES**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant

Considérant que ces actes sont soumis au paiement d'une redevance

Considérant le but non lucratif des associations loi 1901,

Considérant que les associations aramonaises sont porteuses bénévolement d'une dynamique pour la commune, il y a lieu de leur octroyer un tarif spécifique.

JP LANNE-PETIT demande les associations devront signer une convention.

V. TISSEYRE explique que ce ne sera pas nécessaire, un titre sera transmis à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DECIDE** de fixer les redevances versées par les associations aramonaises pour l'occupation du domaine public communal à **20 €** par manifestation dans la limite de deux par an.

**AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**16°) SOUTIEN A LA MISSION LOCALE JEUNES**

La Mission Locale Jeunes rencontre des difficultés financières. Afin de soutenir cette association d'utilité publique, porteuse d'emploi, il est proposé de valider la demande d'annulation du titre de recettes liée à l'occupation des locaux pour 2016 et permettre une occupation gratuite en 2017.

Mmes Corinne PALOMARES et Eva BOURBOUSSON se retirent avant le vote.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

**VALIDE** la demande d'annulation du titre de recettes liée à l'occupation des locaux pour l'année 2016, **DECIDE** donc la gratuité de l'occupation des locaux pour 2016

**DECIDE** la gratuité de l'occupation des locaux pour l'année 2017

**DONNE** tout pouvoir à M. le Maire et **AUTORISE** M. le Maire à Signer tout document relatif à cette affaire

**17°) RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA CCPG**

Le rapport sur les orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Pont du Gard a été diffusé. Ce rapport est consultable en mairie et sur le site de la commune.

Le Conseil Municipal

**PREND ACTE** de la diffusion de ce rapport.

—

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20